

No. de la statistique	Indication des Produits
827	Livres de compte (registres) et cahiers.
828	Enveloppes (excepté celles mentionnées sous le No. 825); non imprimées.
828 ²	Enveloppes (excepté celles mentionnées sous le No. 825); imprimées.
829	Sacs de papier: collés, non imprimés.
829 ²	Sacs de papier: collés, imprimés.
830	Objets en papier, non dénommés ailleurs.
833	Imprimés (excepté livres, périodiques et musique) non dénommés ailleurs.
ex 955	Bouilloires fouragères.
419,419 ⁴ ,419 ⁵	Orfèvrerie entièrement en métal.
ex419 ³ ,ex419 ⁷ ,	
ex 988 ²	
ex 988 ²	Orfèvrerie non entièrement en métal.

Liste B.

Danemark.

No. du tarif douanier	Indication des Produits	Droit d'entrée
ex 4	Glycérine	exempt
	Magnésite	exempt
	Ammoniaque sulfatée	exempt
ex 41 c	Harengs frais	exempt
	Boyaux salés	exempt
ex 77	Substances végétales coriaires et extraits coriaires	exempt
ex 94	Caoutchouc brut	exempt
ex 103	Superphosphates	exempt
ex 147	Coke et escarbilles	exempt
ex 180	Fils de laine peignés, non teints, pour tissage .	16 cour. dan. les 100 kg
ex 181	Fils de jute, non teints, pour tissage	4 cour. dan. les 100 kg
ex 185	Fils de lin, non teints, à un fil, pour tissage ..	4 cour. dan. les 100 kg
212 a	Etoffes pour tapis, en laine ou en autres poils animaux	20 % ad val. toutefois, le droit ne peut pas être inférieur à 1 cour. le m ²
ex 228	Zinc en blocs	exempt
	Fer cru	exempt
ex 234	Fer et acier, en feuillards, profilés et en barres (ayant plus de 8 mm. d'épaisseur), plaques et tôles (noire, étamées et zinguées)	exempt
ex 250	Plaques et tôles en zinc	exempt

Finlande.

No. du tarif douanier	Indication des Produits	Droit d'entrée
77	Coprah	Markkas 0:30 le kg
91	Oignons de fleurs	Markkas 10:— le kg
92	Racines non comestibles, non spécialement dé- nommées, même pulvérisées:	
	a. Racines de plantes d'ornement.	
	2. autres	Markkas 10:— le kg.
108	Petits fours, gâteaux, biscuits, pains d'épices et autres articles de pâtisserie semblables, ne pou- vant être considérés comme sucreries:	
	a. biscuits	Markkas 6:— le kg.